

COMMUNE DE MITTLACH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH
DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024**

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, 1^{ère} Adjointe, M. JAEGLÉ Olivier, 2^{ème} Adjoint, M. DEYBACH Yves, 3^{ème} Adjoint, M. JAEGLÉ Francis, M. SCHÖNHAMMER René, Mme ROTHENFLUG Katia, M. NEFF Dominique, Mme JEANMAIRE Claudine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés : Néant

Ont donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Mme BRAESCH Valérie, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Renouvellement des baux de chasse : Agrément des candidats pour l'adjudication du 17 janvier 2024.

**POINT 1 – RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE : AGRÉMENT DES CANDIDATS
POUR L’ADJUDICATION DU 17 JANVIER 2024.**

Monsieur le maire rappelle que lot de chasse n° 02 d’une surface de 396 ha est mis en adjudication. La date limite de dépôt des déclarations de candidature a été fixée au 02 janvier 2024.

La Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) réunie le 15 janvier 2024, à 18h30, a invalidé l’unique dossier de candidature au motif suivant :

- Différentes pièces sont manquantes au dossier ;

À défaut de candidature conforme, il convient de procéder à une 3^{ème} adjudication.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l’unanimité,

- **DIT** que le dossier n’est pas conforme au cahier des charges type ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour procéder à une troisième adjudication.

Puis plus personne n’ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, le Maire lève la séance à **20h30**.